



Accompagnement des élèves présentant des troubles instrumentaux ou TDA/H

Contenu de ce dossier

Formulaire d'attestation médicale
Contrats à signer (2 exemplaires, un pour l'élève et un pour l'école)
Recommandations pour les parents

*Pour bénéficier d'un contrat d'accompagnement, l'élève et ses parents doivent avoir fourni, **au titulaire de classe, pour le 15 novembre au plus tard**, les 3 documents suivants :*

- *une attestation médicale à compléter par un médecin spécialiste*
- *un rapport logopédique ou neuropsychologique récent*
- *le contrat signé par l'élève et ses parents (en 2 exemplaires)*

En l'absence d'un de ces documents, l'élève ne pourra pas bénéficier d'un accompagnement spécifique pendant les examens de décembre.



Accompagnement des élèves présentant des troubles instrumentaux ou TDA/H

Attestation médicale

Je soussigné, Docteur en médecine, spécialiste en neuropédiatrie ou neuropsychiatrie, atteste que

.....

présente un trouble instrumental (dyslexie / dysorthographe / dyscalculie / dyspraxie) ou un TDA/H ou
..... (*biffer les mentions inutiles*), en dehors de tout trouble sensoriel, intellectuel ou psychiatrique.

Dans le but d'optimiser ses apprentissages, les mesures suivantes sont recommandées.

Pour les travaux écrits réalisés à la maison

Ceux-ci peuvent être réalisés sur traitement de texte avec correction orthographique autorisée ou avec l'aide d'un logiciel.

Pour les contrôles dans les branches non linguistiques, les fautes d'orthographe ne sont pas portées en compte pour autant que les mots restent intelligibles.

Pour les branches linguistiques, elles seront portées en compte dans une rubrique séparée du contenu du cours.

Pour les examens

25% de temps supplémentaire sera attribué lors des examens.

Pour les examens, à la demande de l'élève, les questions lui seront lues en particulier.

Les **examens oraux** avec préparation : l'élève bénéficiera d'un double temps de préparation si le questionnaire comporte des documents à lire.

En cas de **dysgraphie profonde**, l'élève pourra demander au professeur de passer oralement son examen si la nature de celui-ci le permet.

En cas de **dyscalculie profonde**, le recours à la calculatrice sera toléré.

Recommandations particulières :

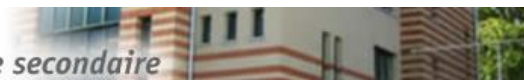
.....

.....

Date, signature et cachet du médecin.

Institut de la Vierge Fidèle

École secondaire



Accompagnement des élèves présentant des troubles instrumentaux ou TDA/H

Contrat

Nom prénom :

Année scolaire : classe :

Sur présentation d'une attestation médicale établie par un médecin spécialiste (neuro-psychiatre ou neuropédiatre) et d'un rapport logopédique ou neuropsychologique récent, l'école propose un contrat à l'élève dyslexique. Ce contrat consiste en une adaptation du règlement scolaire qui, par ailleurs, reste en vigueur.

D'une part, **l'école** s'engage à adapter l'enseignement en contournant des obstacles fréquemment rencontrés par les élèves souffrant de troubles de instrumentaux ou de TDA/H.

D'autre part, **l'élève** témoigne d'une attitude volontariste et dynamique en fournissant l'effort de participation nécessaire et en suivant les conseils des professeurs ou du logopède.

Les parents, quant à eux, s'engagent à assurer un suivi de leur enfant, pour lui permettre d'évoluer positivement dans le dépassement de ses difficultés.

Rédigé en deux exemplaires (un pour l'école, un pour l'élève et ses parents).

Date :

Signature de l'élève :

Signature de la direction :

Signature des parents :



Accompagnement des élèves présentant des troubles instrumentaux ou TDA/H

Contrat

Nom prénom :

Année scolaire : classe :

Sur présentation d'une attestation médicale établie par un médecin spécialiste (neuro-psychiatre ou neuropédiatre) et d'un rapport logopédique ou neuropsychologique récent, l'école propose un contrat à l'élève dyslexique. Ce contrat consiste en une adaptation du règlement scolaire qui, par ailleurs, reste en vigueur.

D'une part, **l'école** s'engage à adapter l'enseignement en contournant des obstacles fréquemment rencontrés par les élèves souffrant de troubles de instrumentaux ou de TDA/H.

D'autre part, **l'élève** témoigne d'une attitude volontariste et dynamique en fournissant l'effort de participation nécessaire et en suivant les conseils des professeurs ou du logopède.

Les parents, quant à eux, s'engagent à assurer un suivi de leur enfant, pour lui permettre d'évoluer positivement dans le dépassement de ses difficultés.

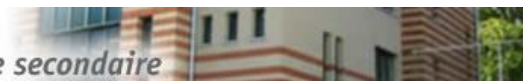
Rédigé en deux exemplaires (un pour l'école, un pour l'élève et ses parents).

Date :

Signature de l'élève :

Signature de la direction :

Signature des parents :



Accompagnement des élèves présentant des troubles instrumentaux ou TDA/H

Recommandations pour les parents

Grâce à une bonne remédiation avec un logopède ou un professionnel de référence, ainsi qu'à un accompagnement spécifique à l'école et à la maison, l'élève souffrant de troubles instrumentaux ou de TDA/H pourra vivre ses études de manière plus harmonieuse.

Voici quelques points sur lesquels nous voulons attirer votre attention :

- **À la maison**

- L'élève est encouragé à structurer son cours et à en souligner les mots-clefs.
- Toute aide extérieure est la bienvenue pour vérifier l'orthographe des notes prises au cours et en particulier du vocabulaire qui doit être mémorisé.

- **Pour les travaux écrits réalisés à la maison**

Ceux-ci peuvent être réalisés sur traitement de texte avec correction orthographique autorisée ou avec l'aide d'un logiciel.

- **Pour les examens**

En ce qui concerne les examens écrits

Un temps supplémentaire sera attribué lors des examens : les élèves, regroupés dans une classe, débiteront la première épreuve de leur examen à 8 heures et la remettront au plus tard à 10h30. La seconde épreuve débutera à 10h45 et se terminera au plus tard à 13h15.

En ce qui concerne les examens oraux avec préparation

L'élève bénéficiera d'un double temps de préparation si le questionnaire comporte des documents à lire.

En cas de dysgraphie profonde

L'élève pourra demander au professeur de passer oralement son examen si la nature de celui-ci le permet.

En cas de dyscalculie profonde

Le recours à la calculatrice sera toléré.

- **En classe**

- Avec l'accord de l'élève, la problématique de la dyslexie sera abordée en classe par le titulaire ou par le professeur désigné à cette tâche. Un « coaching » entre élèves sera fortement encouragé.
- L'élève pourra disposer d'un dictionnaire électronique.